



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 mars 2024

Date de convocation : le 19 mars 2024

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h15

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 26
- Ayant pris part au vote : 26
- Ayant donné procuration : 2

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MESNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ; VIPREY Maryse suppléante de Denis JACQUIN ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; PARIS Daniel ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain
C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : MESNIER Christian

Procuration de vote :

Mandant : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain
Mandataire : CHOPARD Félix ; STADELMANN Jean-Claude

**Objet : 2H.Assurance Dommages aux biens sur le centre de tri / ITM : lancement d'une
nouvelle procédure de marchés publics
2024/03_11-11**

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS SUR LE CENTRE DE TRI /
ITM : LANCEMENT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE DE MARCHÉS
PUBLICS****Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Après plusieurs étapes de consultations infructueuses, le SYBERT dispose d'une assurance Dommages aux biens sur le Centre de Tri et l'ITM depuis le 1er juillet 2022, via le marché public 22-29.

Le courtier titulaire est le cabinet FILHET ALLARD ; l'agent souscripteur, ou porteur du contrat, est AMY UNDERWRITING ; l'assureur, ou porteur de risques, est AREAS.

Le titulaire a fait part de sa volonté de ne pas reconduire le marché après le 31 décembre 2024.

Dans ce contexte, il est décidé de lancer une nouvelle consultation en vue de mettre en place un contrat d'assurance Dommages aux biens, couvrant le centre de tri, l'ITM et la plateforme mâchefers à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le SYBERT est accompagné par une assistance à maîtrise d'ouvrage, spécialiste en la matière.

La procédure de consultation mise en œuvre sera celle de l'appel d'offres ouvert ; elle ne portera que sur un seul lot.

Le contrat sera de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ou à compter de la notification, jusqu'à la date ultime du 31 décembre 2029.

Le montant de la cotisation annuelle est estimé à 215 000 €, soit 860 000 € sur toute la durée du marché.

A l'unanimité, le Comité Syndical valide l'objet et les termes de la consultation à lancer et autorise le Président ou son représentant à signer à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
MESNIER Christian

